



2025

CODAGE ET REMBOURSEMENT

AVEIR™ STIMULATEUR CARDIAQUE SANS SONDE

Changements dans le catalogue SwissDRG 2025, version 14.0 (version de tarification)¹

Le SwissDRG F12D « Implantation d'un stimulateur cardiaque avec une stimulation simple chambre » (2024) a été regroupé dans le DRG F12B « Implantation d'un stimulateur cardiaque avec une stimulation triple chambre ou implantation d'un stimulateur cardiaque sans sonde ou d'un capteur de pression » (2025).

Remboursement des hospitalisations par SwissDRG

Remarque: Le tableau ci-dessous ne contient que des exemples. Le codage des diagnostics² et des procédures³ doit être adapté à chaque cas individuellement.

SwissDRG, version 14.0. Version de tarification dans des hôpitaux de soins aigus (extrait)									
Swiss-DRG	Désignation	Cost-weight	Durée Moyenne de séjour	Borne inférieure de durée de séjour		Borne supérieure de durée de séjour		Revenu avec un baserate* de CHF 9'500.-	Low-outliers ** revenu avec un baserate CHF 9'500.-
				1er jour avec réduction	Cost-weight/jour	1er jour avec supplément	Cost-weight/jour		
F12B	Implantation d'un stimulateur cardiaque avec une stimulation triple chambre ou implantation d'un stimulateur cardiaque sans sonde ou d'un capteur de pression	2,219	3,6	1	0,537	9	0,136	CHF 21'080	CHF 15'978
F12A	Avec un PCCL [†] > 3	2,872	8	1	0,625	20	0,209	CHF 27'284	CHF 21'347

* Les revenus ont été calculés avec un baserate de CHF 9'500.-. Le baserate est négocié chaque année entre les partenaires tarifaires et peuvent varier d'un hôpital à l'autre et d'une assurance à l'autre.

** Low-outlier: Les «low-outliers» sont des cas dont la durée de séjour se situe en-dessous de la borne inférieure de durée de séjour. Le remboursement complet pour le F12B peut être facturé, si le patient séjourne entre 2 et 8 jours à l'hôpital. Si un patient devait quitter l'hôpital plus tôt (dans ce cas) seulement après une nuit, il faut calculer avec une réduction d'environ CHF 5'100.- par jour. Si au contraire le patient séjourne plus longtemps que 8 jours, l'hôpital pourra alors facturer environ CHF 1'290.- par jour en plus.

[†] PCCL: Patient Clinical Complexity Level



2025

CODAGE ET REMBOURSEMENT

AVEIR™ STIMULATEUR CARDIAQUE SANS SONDE

Codes CHOP 2025

Code CHOP	Texte du code CHOP	Exemple d'implant Abbott	No d'article
37.8A.42	Implantation de pacemaker transveineux sans sonde, stimulation simple-chambre	AVEIR™ VR LP AVEIR™ AR LP	LSP112V LSP202V LSP201A
37.8A.43	Implantation de pacemaker transveineux sans sonde, stimulation double-chambre	AVEIR™ DR LP*	LSP202V LSP201A
37.8A.44	Implantation de pacemaker transveineux sans sonde, stimulation simple-chambre avec synchronisation AV	N/A	N/A
37.8B.42	Enlèvement de pacemaker transveineux sans sonde, stimulation simple-chambre	AVEIR™ VR LP AVEIR™ AR LP	LSP112V LSP202V LSP201A
37.8B.43	Enlèvement de pacemaker transveineux sans sonde, stimulation double-chambre	AVEIR™ DR LP*	LSP202V LSP201A
37.8B.44	Enlèvement de pacemaker transveineux sans sonde, stimulation simple-chambre avec synchronisation AV	N/A	N/A

*AVEIR™ DR Stimulateur Cardiaque Double Chambre Sans Sonde

Exemple de calculs du revenu

Implantation d'un pacemaker transveineux sans sonde (simple / double chambre)

Code	Texte	DRG	Texte	Cost-weight
<i>Diagnostic principal (ICD-10 GM 2024)</i>				
I44.1 ou .2	Bloc auriculoventriculaire du second degré / troisième degré	F12B	Implantation d'un stimulateur cardiaque avec une stimulation triple chambre ou implantation d'un stimulateur cardiaque sans sonde ou d'un capteur de pression	2,219
I49.5	Syndrome de dysfonctionnement sinusal			
<i>Procédures (CHOP 2025)</i>				
37.8A.42	Implantation de pacemaker transveineux sans sonde, stimulation simple-chambre	Avec un baserate de CHF 9'500.-, le revenu total est de CHF 21'080.-		
37.8A.43	Implantation de pacemaker transveineux sans sonde, stimulation double-chambre			
39.A2.11	Utilisation d'un pacemaker ou défibrillateur compatible à l'IRM	Avec des CC extrêmement sévères (PCCL > 3) on peut atteindre le DRG F12A avec un cost-weight de 2,872.		

2025

CODAGE ET REMBOURSEMENT

AVEIR™ STIMULATEUR CARDIAQUE SANS SONDE



Remplacement d'un pacemaker transveineux sans sonde (simple / double chambre)

Code	Texte	DRG	Texte	Cost-weight
<i>Diagnostic principal (ICD-10 GM 2024)</i>				
Z45.00	Adaptation et manipulation d'un stimulateur cardiaque implanté	F12B	Implantation d'un stimulateur cardiaque avec une stimulation triple chambre ou implantation d'un stimulateur cardiaque sans sonde o d'un capteur de pression	2,219
<i>Procédures (CHOP 2025)</i>				
37.8B.42	Enlèvement de pacemaker transveineux sans sonde, stimulation simple-chambre	Avec un baserate de CHF 9'500.-, le revenu total est de CHF 21'080.- <i>Avec des CC extrêmement sévères (PCCL > 3) on peut atteindre le DRG F12A avec un cost-weight de 2,872.</i>		
	ou			
37.8B.43	Enlèvement de pacemaker transveineux sans sonde, stimulation double-chambre			
37.8A.42	Implantation de pacemaker transveineux sans sonde, stimulation simple-chambre			
	ou			
37.8A.43	Implantation de pacemaker transveineux sans sonde, stimulation double-chambre			
39.A2.11	Utilisation d'un pacemaker ou défibrillateur compatible à l'IRM			

Abbott.com

Clause de non-responsabilité : Ce support visuel et les informations qu'il contient sont uniquement destinés à des fins d'information générale et ne constituent pas des conseils juridiques, commerciaux, cliniques ou autres. En outre, il n'est pas destiné à et ne constitue pas une représentation ou une garantie de remboursement, de paiement ou de frais, ou une garantie qu'un remboursement ou autre paiement sera reçu. Il n'est pas destiné à augmenter ou à maximiser le remboursement par un payeur. De même, rien dans ce document ne doit être considéré comme une instruction pour la sélection d'un code particulier, et Abbott ne préconise ni ne garantit la pertinence de l'utilisation d'un code particulier. La responsabilité ultime du codage et de l'obtention du paiement/remboursement incombe au client. Cela inclut la responsabilité de l'exactitude de tous les codages et réclamations soumis à des payeurs. En outre, le client doit noter que les lois, les réglementations et les politiques de remboursement sont complexes et sont soumises à des mises à jour fréquentes, et, par conséquent, le client doit vérifier fréquemment auprès de ses opérateurs ou intermédiaires locaux et doit consulter un conseiller juridique ou un conseiller ou spécialiste du remboursement pour toute question liée au codage, à la facturation, au remboursement ou à tout problème connexe. Ce matériel reproduit des informations à des fins d'information uniquement. Il n'est pas fourni ou autorisé à des fins de marketing.

Importante remarque : les présentes informations sur les DRG proviennent de tiers (OFS Office fédérale de la statistique, SwissDRG SA, etc.) et ne vous sont transmises par la société Abbott qu'à des fins d'information et de suggestion de codage. Les présentes informations ne sauraient remplacer un conseil juridique ni un accompagnement en matière de remboursement et Abbott décline toute responsabilité quant à l'exactitude, l'exhaustivité et l'échéance de mise à disposition des présentes informations. Le fondement juridique, les lignes directrices et la pratique de remboursement des caisses-maladie sont complexes et évoluent en continu. Les prestataires sont responsables de leur codage et des demandes de remboursement. Abbott vous recommande donc de contacter les caisses-maladie compétentes, votre chargé des DRG et/ou un avocat pour discuter du codage, des critères d'éligibilité et d'autres questions de remboursement.

Sources :

- <https://www.swissdrg.org/de/akutsomatik/swissdrg-system-1402025/fallpauschalenkatalog>
- <https://klassifikationen.bfarm.de/icd-10-gm/kode-suche/htmlgm2024/index.htm>
- <https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/gesundheits/nomenklaturen/medkk/instrumente-medizinische-kodierung.assetdetail.32128591.html>

ATTENTION : Les produits ne peuvent être utilisés que par un médecin ou sous sa supervision. Il est important de lire attentivement la notice d'emballage du produit avant de l'utiliser (si disponible) ou sur eifu.abbottvascular.com et medical.abbott/manuels avec le mode d'emploi, les avertissements et les complications possibles qui peuvent survenir lors de l'utilisation de ce produit peut se produire.

Les informations contenues dans le présent document sont destinées à être publiées en Suisse uniquement.

Toutes les illustrations sont des représentations artistiques et ne doivent pas être considérées comme des dessins techniques ou des photos peuvent être visionnées.

Archivage des données et des photographies par Abbott Medical.

Abbott Medical

Abbott AG | Neuhofstr. 23 | CH-6341 Baar | Tel: +41 41 768 43 33

™ identifie une marque du groupe de sociétés Abbott.

www.cardiovascular.abbott

© 2025 Abbott. Tous droits réservés. MAT-2502207 v1.0